



**Parlement francophone bruxellois**  
**(Assemblée de la Commission communautaire française)**

Session 2021-2022

---

Commission plénière du vendredi 18 mars 2022

---

**Compte rendu**

**Sommaire**

---

|   | Pages |
|---|-------|
| EXCUSÉS .....   | 2     |
| PRÉSENTATION DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LES DROITS DE L'ENFANT, DU PROCESSUS DE RAPPORTAGE DE LA BELGIQUE DEVANT LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES ET DES OBSERVATIONS FINALES ADRESSÉES À LA BELGIQUE QUI EN RÉSULTENT |       |
| • <i>ALLOCUTION DE BIENVENUE</i> .....  | 2     |
| • <i>EXPOSÉ DE MME KAREN VAN LAETHEM, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LES DROITS DE L'ENFANT</i> .....   | 2     |
| • <i>ECHANGE DE VUES</i> .....  | 5     |
| CLÔTURE .....   | 13    |

**Présidence de Mme Magali Plovie, présidente**

La commission plénière est ouverte à 14h09.

**Mme la présidente.**- Mesdames et Messieurs, la commission plénière est ouverte.

**EXCUSÉS**

**Mme la présidente.**- Mme Nadia El Yousfi, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Marc Loewenstein, M. Pierre-Yves Lux, Mme Joëlle Maison, M. Matteo Segers, ainsi que les ministres Rudi Vervoort, Alain Maron et Nawal Ben Hamou ont prié d'excuser leur absence.

**PRÉSENTATION DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LES DROITS DE L'ENFANT, DU PROCESSUS DE RAPPORTAGE DE LA BELGIQUE DEVANT LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES ET DES OBSERVATIONS FINALES ADRESSÉES À LA BELGIQUE QUI EN RÉSULTENT**

**ALLOCUTION DE BIENVENUE**

**Mme la présidente.**- Je remercie les représentantes de la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE). Je suis très heureuse de la présentation qui va nous être faite.

Les parlementaires qui suivent de manière assidue les travaux de la Commission communautaire française le savent, lorsqu'aucune séance plénière n'est prévue le vendredi après-midi, notre Parlement propose à des structures de présenter leurs rapports. Ainsi, nous avons accueilli une structure active en milieu carcéral ; Unia et la Ligue des droits humains nous ont présenté leurs rapports sur les effets de la crise sanitaire en matière de discrimination ; une présentation nous a été faite de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).

L'objectif est de présenter aux parlementaires les travaux de ces structures pour alimenter notre réflexion.

Je remercie les députés présents.

La CNDE existe depuis plus de quinze ans. Or elle est davantage connue des ministres et de leurs cabinets que des parlementaires. Elle résulte d'un accord de coopération dont la Commission communautaire française est partie prenante. L'objectif était de créer une interface entre les instances internationales, leurs recommandations et leurs demandes, d'une part, et les entités fédérales et fédérées, d'autre part, et cela, afin que notre pays respecte au mieux ses obligations internationales en matière de droits de l'enfant.

Or, pour que la Belgique progresse dans ce domaine, il importe que les parlementaires puissent réagir aux recommandations et remarques de ces mêmes instances internationales. Le rapportage et l'action de la CNDE peuvent nourrir le travail du Parlement dans son contrôle du Gouvernement et dans son rôle de législateur.

La présentation d'aujourd'hui abordera l'origine et le travail de cette commission. Par la suite, nous pourrions imaginer prendre systématiquement connaissance des obligations et des remarques et du non-respect de celles-ci, pour affiner notre travail parlementaire.

Madame la ministre-présidente, je suis heureuse que vous soyez parmi nous.

**EXPOSÉ DE MME KAREN VAN LAETHEM, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LES DROITS DE L'ENFANT**

**Mme Karen Van Laethem, présidente de la Commission nationale pour les droits de l'enfant.**- En ma qualité de présidente de la CNDE, c'est un honneur pour moi – mais cela touche aussi à l'essence de notre mandat – de vous expliquer la situation belge en matière de droits de l'enfant, un domaine dans lequel vous avez évidemment un rôle très important à jouer.

Avant de commencer, je voudrais vous présenter ma collègue, Mme Anne Bourgeois, attachée néerlandophone à la CNDE, mais parfaite bilingue.

Comme vous le découvrirez plus tard dans notre présentation, nous constituons le secrétariat de la CNDE. Nous sommes donc au complet, ce qui peut poser un petit problème pour notre fonctionnement ! Nous y reviendrons plus tard.

Nous vous avons préparé une présentation que nous espérons dynamique. Nous avons essayé d'introduire les éléments interactifs que nous avons créés pour informer les enfants et les jeunes, mais qui se sont avérés de très bons outils de sensibilisation et d'information pour tout public adulte également.

Je vous propose aujourd'hui, comme c'est notre première rencontre, de vous expliquer ce qu'est notre commission assez méconnue. Après, nous passerons à l'une des composantes les plus importantes de notre mandat, qui est le rapportage au Comité des droits de l'enfant des Nations unies, pour ensuite nous plonger dans les observations finales. Il s'agit en fait de recommandations que le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a faites à la Belgique, et plus précisément de celles qui concernent les compétences de la Commission communautaire française.

Ensuite, nous aborderons quelques-uns de nos projets en cours, qui ont en l'occurrence surtout trait à la mise en œuvre de ces observations finales en Belgique.

La CNDE a été créée par accord de coopération en 2005. En dix-sept ans, ses tâches se sont diversifiées à mesure que le monde politique suivait la mise en œuvre des droits de l'enfant en Belgique.

La vidéo que je vais vous présenter est un instrument de sensibilisation et d'information développé par Anne Bourgeois et moi-même pour expliquer ce qu'est la Commission.

*(Une vidéo est diffusée)*

Les droits de l'enfant sont au centre de discussions quotidiennes. Plus de 90 acteurs, individus, organisations, politiques travaillent main dans la main pour assurer à chaque enfant, de zéro à dix-huit ans, la vie à laquelle il a le droit. La plateforme qui a cette vocation est appelée la CNDE, la CNDE.

Mais qui discute ? À l'intérieur de chaque Gouvernement, on discute. Les Gouvernements entre eux discutent. Chaque Gouvernement échange également avec la société civile. Et

au sein de la société civile, évidemment, on discute aussi. Ouf, tout le monde est là ! Cette coopération permet de mieux comprendre l'application concrète des droits de l'enfant. Et les enfants participent. Parce qu'eux aussi ont le droit d'exprimer leur opinion.

La CNDE offre l'opportunité inouïe de rassembler tous les acteurs concernés. Envie d'en savoir plus ? Surfez sur [www.cnde.be](http://www.cnde.be). S'informer, c'est déjà agir.

Lorsque nous avons créé cette vidéo, la composition atypique de cette commission a été l'une des choses les plus difficiles à expliquer. Elle rassemble en effet 90 acteurs très différents dans le domaine des droits de l'enfant. Ainsi, tous les Gouvernements sont représentés. Nous sommes dotés d'un organe intergouvernemental composé d'un ou deux représentants par Gouvernement.

De nombreux membres de la société civile sont également actifs dans le domaine des droits de l'enfant. L'organe d'avis est quant à lui composé du Délégué général aux droits de l'enfant, du Kinderrechtencommissariaat, de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone ainsi que de son pendant néerlandophone, de la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, de la Coalition des organisations non gouvernementales des droits de l'enfant, du Collège des procureurs généraux, de Défense des enfants international, d'Unicef Belgique, du Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique, aujourd'hui remplacé par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, et son homologue néerlandophone.

Tous les opérateurs, qu'ils soient issus des Gouvernements ou de la société civile, se rencontrent au sein du bureau exécutif de la CNDE. Les membres de ce bureau décident de l'ordre de nos travaux au quotidien.

Cet organigramme montre l'essence de la commission, qui a réellement comme vocation d'assurer une certaine forme de coordination ou de créer des synergies dans la mise en œuvre des droits de l'enfant – ce qui n'est pas toujours simple, vu la complexité de notre structure étatique belge. En outre, faire le pont entre la société civile et le niveau intergouvernemental n'est pas toujours aisé. Cette plateforme de concertation est un outil fort utile à cet égard.

Notre mandat est assez large. Toutefois, il se concentre principalement sur le suivi en Belgique de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Sur le plan international, le rapportage que la Belgique est tenue de faire au Comité des droits de l'enfant des Nations unies en est l'un des éléments essentiels. La CNDE joue un rôle particulier dans ce domaine. Les autres volets de notre mandat sont également liés à ce rapportage et au suivi de la mise en œuvre des obligations relatives aux droits de l'enfant.

Nous sommes par ailleurs responsables de la collecte de données quantitatives et qualitatives relatives à l'application des droits de l'enfant. Nous encourageons la concertation et veillons sur les politiques et les mesures menées pour faire respecter ces droits.

Nous avons un mandat d'avis indépendant. L'organigramme connexe montre bien que ce mandat concerne principalement notre organe d'avis, qui est entièrement indépendant et peut interpeller l'organe intergouvernemental afin d'examiner avec lui les recommandations émises.

Ces dernières années, notre Commission a développé l'implication structurelle des enfants dans nos travaux. Ce point sera illustré plus loin par un de nos derniers projets.

Le financement est un aspect important. Nous sommes financés au prorata par tous les Gouvernements qui ont signé l'accord de coopération. Notre budget annuel s'élève à environ 259.000 euros et couvre principalement des frais de personnel. La contribution de la Commission communautaire française atteint 2 % de ce budget, soit 5.172 euros par an.

Il y a donc une tension entre notre mandat et les moyens structurels dont nous disposons pour mener des projets à bien. Nous avons toujours trouvé des façons d'opérer, mais il est certain que nous pourrions en faire plus avec davantage de moyens. Nous coordonnons toute la mise en œuvre des droits de l'enfant.

Le rapportage au Comité des droits de l'enfant des Nations unies n'est pas toujours aisé à expliquer. Nous l'avons résumé dans la vidéo qui suit.

*(Une vidéo est diffusée)*

« Oui, vous, pourriez-vous me citer cinq droits de l'enfant ? Savez-vous comment ils s'appliquent en Belgique ? Tout cela paraît bien compliqué. Pourtant, il est essentiel que chaque citoyen de tout âge puisse s'approprier ces questions.

Il existe un texte de référence : la Convention relative aux droits de l'enfant, un traité international. Pour s'assurer que cette Convention soit bien appliquée, l'État, les ONG, les institutions indépendantes et les enfants participent à un système de rapportage. Ils rédigent des bulletins. En fonction de ces différents bulletins, un comité d'experts indépendants, appelé Comité des droits de l'enfant, interroge l'État. Grâce à cet examen cyclique, tous les cinq ans, notre pays est informé de ce qu'il peut faire pour évoluer dans le bon sens.

Envie d'en savoir plus ? Surfez sur [www.cnde.be](http://www.cnde.be). S'informer, c'est déjà agir. »

Vous savez maintenant, en très résumé, comment se déroule le processus de rapportage au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Voyons maintenant quel est le rôle de la CNDE dans ce processus.

Il faut tout d'abord savoir que le rapportage au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies se déroule de manière très différente du rapportage aux autres organes de traités onusiens. Nous sommes un cas unique dans ce paysage.

Le secrétariat de la CNDE est responsable de la collecte de toutes les données, tant qualitatives que quantitatives. Nous collectons notamment ces données auprès de toutes les administrations par le biais de notre organe intergouvernemental, c'est-à-dire les responsables politiques.

Nous recevons ainsi des données d'un grand nombre de sources différentes, qui doivent être compilées dans un rapport pour la Belgique. Ce difficile exercice de rédaction est également réalisé par le secrétariat de la CNDE, toujours, bien sûr, après validation politique.

Nous garantissons également la consultation de la société civile. Ce volet est particulièrement important et, ici aussi, le processus tel que mis en œuvre par la CNDE est différent du processus habituel, en ce sens que la consultation de la société civile est une consultation effective. Après validation politique, nous communiquons le rapport provisoire à la société civile. Celle-ci dispose alors d'un délai déterminé pour l'examiner, en discuter et rédiger des avis, lesquels sont communiqués de manière formelle à l'organe intergouvernemental. Le rapport étatique est ensuite

amendé, dans la mesure du possible. La société civile est informée par l'organe intergouvernemental des avis qui ont été suivis et pour quelles raisons.

Lors de ce dernier exercice, nous nous sommes aperçus que ce retour et ces synergies étaient cruciaux dans la réalisation d'une vraie consultation.

Pour vous donner une idée du temps qui sépare la version préliminaire d'un rapport étatique, la consultation et la soumission, nous avons soumis la version préliminaire à la société civile en février 2017 et le rapport a été soumis aux Nations unies en juin 2017. Il ne s'agit donc pas du survol rapide d'un texte, mais d'un processus bien plus élaboré.

La CNDE s'occupe également du dialogue constructif avec le Comité des droits de l'enfant des Nations unies. Cela comprend la composition de la délégation étatique et la préparation de ce dialogue constructif ainsi que, sur place, par la suite, un rôle de répartition. J'interviens avec mes collègues en tant que présidente. Nous répondons nous-mêmes aux questions globales sur la Belgique. Le reste du travail est réparti entre les membres de la délégation étatique.

Un processus de rapportage est un processus cyclique. Ainsi, la fin équivaut au début. Lorsque nous disposons des observations finales et des recommandations, le plus important est de veiller à leur mise en œuvre.

Voici une vidéo sur les observations finales et les points d'attention principaux pour la Belgique.

« Peu de Belges le savent, mais, tous les cinq ans, le Comité des droits de l'enfant fait des recommandations à notre pays pour une meilleure réalisation de leurs droits. Alors, où en est la Belgique ? Quel est l'état des lieux actuel ? Pour le découvrir, il vous suffit de vous rendre sur le site [cnde.be](http://cnde.be). Vous y trouverez les dernières observations finales ou recommandations de ce fameux Comité.

Nos politiques avancent dans la bonne direction, mais il reste à la Belgique de nombreux défis à relever. Les enfants les plus fragilisés semblent encore trop peu protégés. De plus, l'accès aux soins de santé, à l'éducation, aux loisirs ou encore à la protection contre les violences ne sont pas assurés de la même manière pour tous. Il reste donc du pain sur la planche. Vous voulez apporter votre petite pierre à l'édifice ? S'informer, c'est déjà agir. »

En effet, il reste encore du pain sur la planche. Pour vous donner une image de ces observations finales, nous vous proposons un document de seize pages, très condensé pour des raisons financières, puisque le Comité paie chaque traduction au mot. Le document est donc limité à seize pages et s'apparente parfois à un fourre-tout.

On procède par ensemble de droits, en essayant de mettre un maximum de recommandations dans chaque petite phase, étant donné le grand nombre de recommandations à formuler. Il en résulte un document très complexe d'un point de vue juridique et technique, mais aussi du point de vue du jargon, rendant le travail sur ces observations finales parfois compliqué.

De plus, notre structure étatique ne simplifie pas les choses, car les compétences sont partagées. Toutes les observations finales ne concernent pas chaque Gouvernement. En outre, comme les droits de l'enfant sont une compétence transversale, nous devons à chaque fois vérifier quelle entité est concernée et qui est responsable de sa mise en œuvre. Cerner qui est responsable de quoi nécessite un travail important de décortilage.

J'ai choisi quelques exemples propres à la Commission communautaire française. Pour préparer le travail de suivi de la mise en œuvre des observations finales, nous avons préparé, au sein de la CNDE, un tableau dans lequel nous distinguons, par observation finale, les Gouvernements responsables et, au sein de ces Gouvernements, les ministres compétents et les administrations compétentes.

À ce jour, nous n'avons pas encore de représentant gouvernemental désigné pour la Commission communautaire française. Faute de validation politique de cette répartition de compétences, je ne peux pas encore partager ce document, mais nous y avons repris, à titre d'exemple, quelques observations finales qui vous concernent, dans le cadre de compétences ayant trait à la participation à l'école, la maltraitance, la négligence, la non-discrimination, l'accès à des soins de santé de qualité et l'inclusion pour les enfants en situation de handicap.

D'autres questions à l'ordre du jour concernant l'éducation non violente, les places en garderie, etc.

Ce que je vous montre ici me semble une porte d'entrée assez intéressante sur le sujet pour les députés. Elle permet de s'interroger sur ce que la Commission communautaire française a fait et doit encore faire. Quelle mesure a-t-elle été prise ? Cette mesure est-elle efficace, suffisante pour mettre en œuvre cette observation finale ? Des sujets qui restent à creuser.

Je vous montre également comment examiner ces questions. La CNDE crée en effet des outils de suivi de la mise en œuvre des observations finales. En voici quelques-uns qui sont en cours d'élaboration. Ils peuvent vous donner des idées de sources d'information.

Premièrement, il y a la cartographie des droits de l'enfant, qui a pour vocation de fournir un aperçu de l'évolution des observations depuis 2019. Toutes les observations finales y ont été décortiquées dans un gigantesque tableau Excel composé de différents feuillets. Chaque observation finale a été scindée afin d'arriver à l'essence des recommandations et de bien cibler les autorités compétentes.

Pour chaque sous-observation finale, nous entamons un important travail de récolte des données en vue de déterminer ce qui a été fait, les indicateurs de réussite, les synergies à mettre en place avec les autres Gouvernements et, au sein de ce Gouvernement, avec quels autres départements ou entités. Il faut aussi déterminer le calendrier prévu pour chaque activité et les ressources qui lui sont attribuées. Ensuite, lors de la mise en œuvre d'une activité, il faut définir les obstacles et les facteurs de réussite.

Ce travail en cours débouchera sur un aperçu des réalisations, mais surtout des carences et des manques de synergies entre les Gouvernements ou au sein de chacun d'eux. Nous utilisons le même genre de cartographie dans le cadre d'un autre projet, plus universel, que je vous présenterai tout à l'heure.

Le principe de ces cartes consiste à différencier les champs d'application indiqués en vert lorsque la mise en œuvre est bonne, de ceux qui sont indiqués en jaune lorsque les résultats sont mitigés ou même en rouge lorsqu'une action urgente est requise.

Ce système permet aussi d'instaurer un dialogue et une concertation. Pour chaque Gouvernement, il attire en outre l'attention sur les points qui n'ont fait l'objet d'aucun suivi ou sur ceux qui sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre et qui justifieraient une assistance ou une aide technique. Comment les autres Gouvernements ont-ils

procédé ? Peut-être disposent-ils de bonnes pratiques dont il serait utile de s'inspirer ? Cette méthode stimule ainsi les échanges en vue d'une meilleure mise en œuvre des droits de l'enfant.

Le code couleur de la Commission communautaire française dans l'instantané que je vous présente gagnerait sans doute à être retravaillé, mais l'important est que chaque Gouvernement dispose de son cadre sur sa feuille Excel. Et les mesures sont également juxtaposées, ce qui favorise l'inspiration plutôt que la comparaison.

Voilà pour ce qui concerne la cartographie.

Une fois cette cartographie réalisée, il sera possible de l'intégrer dans une stratégie ou un plan national relatif aux droits de l'enfant. Il est néanmoins trop tôt pour savoir s'il y aura un plan ou une stratégie au niveau national, cela dépendra de la validation et de la volonté politiques. La cartographie témoigne en tout cas d'une ambition et constitue un premier pas vers une stratégie nationale. Et si elle n'intervient pas pendant cette période de rapportage – le prochain rapport est dû en 2024 –, toutes les balises et la structure seront prêtes pour démarrer rapidement un plan ou une stratégie au début du second cycle de rapportage. En Belgique, le début de ce cycle coïncide avec une période électorale.

La collecte de données est fortement liée au rapportage et au suivi de la mise en œuvre des droits de l'enfant.

Après une longue trajectoire participative de cinq ans environ, la Belgique a publié, en 2016, des indicateurs nationaux sur les droits de l'enfant. Il est assez précurseur de travailler avec des indicateurs, méthode recommandée par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Toutefois, elle est encore peu utilisée, car il n'est pas aisé de développer des indicateurs nationaux sur les droits humains ou les droits de l'enfant. La Belgique est un pays pilote dans ce domaine.

La publication des indicateurs nationaux en 2016 a constitué une belle avancée, mais de nombreux problèmes subsistaient, liés notamment à des données manquantes et au fait que tous les droits n'étaient pas concernés. C'est pourquoi, dès la publication des indicateurs nationaux, nous avons commencé à les réviser et à les actualiser.

Depuis 2018, nous avons réalisé deux études. Nous avons, dans un premier temps, constaté que, pour certains groupes d'enfants vulnérables, les données étaient presque toujours manquantes. Sous l'impulsion de notre organe d'avis, nous avons lancé deux enquêtes spécifiques : l'une sur la migration et l'autre sur les enfants placés en Institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) ou en Gemeenschapsinstelling en Belgique. Ces enquêtes ont été élaborées de façon très participative, c'était un exercice assez unique.

Celle sur les enfants placés en IPPJ sera bientôt disponible.

En 2018, juste avant de passer devant le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, nous avons déjà procédé à une actualisation des indicateurs nationaux, limitée aux seuls chiffres. Nous avons incorporé les données de nos enquêtes spécifiques dans les indicateurs existants, mais cela restait insuffisant.

À présent, nous venons d'obtenir un accord politique pour que la Belgique se place en pays pilote d'une initiative de récolte mondiale d'indicateurs relatifs aux droits de l'enfant, appelée « Global Child ». C'est un projet très stimulant : cette base de données informatisée développée depuis

2008, soutenue par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies et l'Unicef, a mobilisé 150 chercheurs à travers le monde et créé tout un faisceau d'indicateurs.

Au lieu de revoir ses propres indicateurs, la Belgique a eu l'idée de tester ce qui avait déjà été réalisé – qui plus est, avec des ressources dont elle ne disposera jamais ! Nous préparons ce test depuis le mois de janvier. Il devrait se dérouler dans les deux prochaines années et aboutir à la fin de l'année 2023, au moment où le nouveau rapport pour le Comité des droits de l'enfant des Nations unies devrait être prêt.

« Global Child » tendra à devenir dans les prochaines années le modèle que suivront tous les États signataires de la Convention relative aux droits de l'enfant pour soumettre leur rapport ou récolter des données concernant les droits de l'enfant.

En tant que pays pilote, nous pourrons, avec les Gouvernements et les administrations, récolter, mesurer et questionner un grand nombre de données disponibles, ainsi que leur évolution.

Le projet « Fight4YourRight » est une première mondiale. Les observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations unies, qu'elles soient adressées à la Belgique ou à tout autre pays, sont des documents complexes. Or, pour que les enfants participent à la prise de décisions qui concernent leurs droits, ils doivent d'abord être informés de ces mêmes droits et de ce qui doit être amélioré dans ce domaine.

Ces informations figurent bien dans les observations finales, mais sous une forme qui n'est pas adaptée aux enfants. Nous avons donc entamé, en 2019, la rédaction d'une version adaptée, dans un processus participatif impliquant les structures étatiques, mais aussi les enfants, et cela, tant pour le contenu que pour la forme.

Le résultat est une affiche interactive où les enfants ont dessiné les observations finales. Lorsqu'un enfant place son smartphone devant cette affiche, apparaissent la version textuelle simplifiée, les trois vidéos que je vous ai présentées, la version adaptée de la Convention internationale des droits de l'enfant et une foule d'autres informations sur ces mêmes droits. La phase de communication et de diffusion de l'application a commencé.

Avec les enfants qui ont élaboré cet instrument, nous rencontrerons le Comité des droits de l'enfant des Nations unies à Genève au mois de mai. Il y aura des expositions à l'échelle internationale, et à l'échelle nationale également. Nous travaillons actuellement à une campagne de communication et de diffusion susceptible de vous intéresser.

J'en resterai là pour le moment, mais serai ravie de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir envie de me poser.

#### **ECHANGE DE VUES**

**Mme la présidente.** - Comme vous le voyez, il y a beaucoup de choses à dire et beaucoup d'informations, pour lesquelles une demi-heure ne suffira vraisemblablement pas. Nous en avons parlé au moment de préparer cette commission. Il s'agit d'un premier contact, qui devrait permettre de comprendre ce qu'est la CNDE et quelles sont ses missions. Nous pourrions creuser ultérieurement, peut-être sous un autre format, ce qui relève des travaux, des recommandations et des observations de cette commission.

**Mme Latifa Aït-Baala (MR).**- Je souhaiterais remercier les deux intervenantes pour leur présence. J'espère que nous aurons l'occasion d'entendre Mme Bourgeois lors des réponses.

Madame Van Laethem, je vous rejoins lorsque vous dites qu'il est nécessaire de rappeler le rôle des Nations unies en matière de droits humains, l'importance du droit international dans nos législations et l'universalité de ces droits, même si, à certains égards, nous pourrions formuler une série de critiques à l'encontre des Nations unies. Je pense notamment aux conséquences géostratégiques sur les droits humains, en particulier au respect des droits de l'enfant dans les conflits armés.

Aujourd'hui, nous parlons des droits de l'enfant. C'est indiqué dans la Convention relative aux droits de l'enfant et nous en sommes tous conscients : en raison de son manque de maturité physique et intellectuel, l'enfant a besoin d'une protection et de soin spéciaux. Je pense notamment à une protection juridique qui soit appropriée avant et après la naissance de l'enfant. En effet, on oublie souvent de prendre en considération la période qui précède la naissance de l'enfant.

Selon moi, les politiques publiques devraient être guidées par la notion de l'intérêt supérieur de l'enfant, que l'on retrouve notamment en matière de droit de la famille. Sur le plan international, le terme « enfant » englobe toutes les personnes de moins de dix-huit ans. Ces personnes ont droit à une protection contre toute forme de maltraitance et au respect de leur intégrité physique et mentale. Il y a également le droit aux prestations, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, mais aussi le droit de participer et de donner son avis.

Fort heureusement, aujourd'hui, l'enfant est un sujet de droit. Par le passé, il était considéré comme un objet. Il constitue le pilier et l'avenir de nos sociétés. Nous devons donc investir dans l'épanouissement de nos enfants afin de leur permettre de construire la société de demain.

Cet échange est essentiel à nos yeux. Le processus de rapportage tel que vous l'avez présenté est également important pour la Belgique, qui doit tenir ses engagements et assumer ses obligations sur le plan international. Les États démocratiques entendent servir d'exemple en matière de droits humains, en particulier lorsque des enfants entrent en jeu.

Aujourd'hui, nous parlons du rapport 2017-2019. Vous nous avez dit que le prochain aurait lieu en 2024. Il s'agit d'une quatrième évaluation périodique du Comité des droits de l'enfant des Nations unies, qui porte sur l'application de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Entre-temps, la crise a exacerbé une série de problématiques et affecté les droits des enfants.

En tant qu'organe de représentation, tant des Gouvernements que des acteurs de terrain, quels éléments jugez-vous utiles pour améliorer votre représentativité et l'efficacité de l'action ? Je pense notamment aux questions budgétaires que vous avez abordées, et je crois que vous avez fait la démonstration que les moyens financiers sont insuffisants au regard de vos missions.

Notre système politique n'est pas des plus simples ; les compétences sont éclatées entre les différents niveaux de pouvoir. Le Comité a recommandé d'améliorer la coordination de ces derniers et de renforcer le mandat de la CNDE. Qu'en est-il exactement ?

Comment expliquer l'absence de représentation de la Commission communautaire française ? À ce sujet, j'obtiens peut-être une réponse de la ministre-présidente, que je remercie de suivre nos travaux.

Comment parvenez-vous à veiller aux objectifs d'indivisibilité et d'interdépendance des droits, qui sont garantis par la Convention, puisque les compétences sont éclatées ? Le Comité a également pointé cette question.

Le Délégué général aux droits de l'enfant est-il consulté ? Comment articulez-vous vos travaux avec lui ?

L'accord de coopération portant création de la Commission exige que les enfants soient impliqués de manière structurelle et adaptée dans les travaux de celle-ci. Puisque vous avez exposé la manière dont cela se fait actuellement, j'imagine que la remarque est obsolète. Confirmez-vous que, pour le prochain exercice, cette demande sera satisfaite ?

Un mécanisme de plainte destiné aux enfants ou à leurs représentants a vu le jour depuis l'adoption du troisième protocole facultatif de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Les États peuvent rejeter cette procédure ou cette compétence. Qu'en est-il en Belgique ? Avez-vous connaissance de cas ou de sujets dans ce domaine ?

Vous avez évoqué le processus de rapportage, la collecte des données et la définition des indicateurs nationaux. Sur ce dernier point, les entités fédérées – et la Commission communautaire française en particulier – ont-elles été consultées ? Tenez-vous également compte des spécificités régionales ?

Le Comité a formulé différentes remarques, demandant notamment à ce que des mesures soient prises en urgence pour les enfants en situation de handicap. Il s'agit bien d'une compétence de la Commission communautaire française, tout comme la santé mentale, l'éducation ou les enfants en situation de migration. Cela concerne aussi, à un autre niveau de compétence, l'administration et la justice.

Pour boucler mon intervention et laisser la possibilité à mes collègues de rebondir sur votre présentation, j'aimerais vous poser une question sur les allocations de ressources : le Comité a émis une critique par rapport à la budgétisation axée sur l'enfant, en précisant que les crédits budgétaires qui sont alloués aux enfants restent insuffisants, en particulier pour ce qui est des enfants en situation de vulnérabilité.

Le Comité recommande d'utiliser « une approche fondée sur les droits de l'enfant pour l'établissement du budget national en mettant en œuvre un système de suivi de l'allocation et de l'utilisation des ressources destinées aux enfants pour l'ensemble du budget ». Que pensez-vous de cette recommandation à titre personnel ?

**Mme Delphine Chabbert (PS).**- Je voulais vous remercier pour cette présentation et pour tout le travail que vous faites depuis des années.

Vous avez commencé votre présentation en parlant de l'application concrète des droits de l'enfant. Lorsque vous dites cela, j'entends personnellement la « non-application », car j'ai l'impression que cette Convention internationale des droits de l'enfant, que nous avons ratifiée, est probablement la convention internationale la plus violée, chaque jour. Et mon impression est partagée lors des échanges réguliers que nous avons avec le Délégué général aux droits de l'enfant.

Je voulais également saluer votre motivation, intacte depuis des années. Je me rappelle vous avoir entendue à la Chambre, il y a des années, lorsque vous avez présenté la méthodologie et la démarche. Je trouve vraiment intéressant de pouvoir observer l'évolution de votre travail de rapportage.

J'aimerais vous entendre sur une appréciation générale de l'évolution de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant. Comme je le disais, même en Belgique, on a l'impression que le travail est énorme. Je voulais voir si, au fil de vos rapports et des années, vous pouviez remarquer une évolution positive de l'action politique belge en général et de la Commission communautaire française en particulier.

Par ailleurs, je me posais la question du lien entre votre travail et les Parlements. Avez-vous été sollicitée par les autres instances parlementaires pour faire cette présentation ? Cela se fait-il régulièrement ?

Comme vous l'avez expliqué, la collecte des données représente une grande partie de votre travail, avec beaucoup de motivation pour ce qui concerne le projet « GlobalChild ».

J'entends que la Belgique est un pays pilote pour les indicateurs. Je m'en étonne, car la situation belge est généralement compliquée pour ce qui est de la collecte des données, quelles que soient les politiques publiques. Cela me surprend que, sur la question des droits de l'enfant, nous ayons facilement accès à des données. En Région bruxelloise, et d'autant plus en Commission communautaire française, dès qu'il faut collecter des données, la représentativité n'est jamais bonne, car les échantillons sont trop petits. Pouvez-vous expliquer comment, dans la collecte des données, la situation des enfants, et singulièrement des enfants francophones à Bruxelles, est véritablement représentée ?

Concernant la consultation, avez-vous remarqué des différences significatives entre les Régions ou Communautés ? J'ai participé à plusieurs occasions à la rédaction d'une partie des rapports, notamment dans le cadre de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant dont j'ai fait partie. Comment cela se passe-t-il en Flandre ?

Ce rapportage permet-il d'évaluer nos différents plans en faveur des droits de l'enfant ? Au début de cette législature, en 2019, un nouveau plan d'actions relatif aux droits de l'enfant a été mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans le paysage compliqué de nos institutions belges, plusieurs plans coexistent en la matière. Ils sont plus ou moins spécifiques ou directs. Je voulais savoir si ce travail pouvait nous aider à prendre des décisions politiques ou à évaluer les politiques publiques en matière de droits de l'enfant.

La garantie pour l'enfance est une nouvelle obligation imposée par la Commission européenne à ses États membres. À mon sens, il s'agit d'une excellente opportunité d'insister un peu plus sur la nécessité d'avoir une vraie politique universelle de l'enfance répondant à cet article de la Convention internationale des droits de l'enfant. J'aurais voulu savoir quel était le lien avec cette garantie et si nous pouvions envisager un suivi de cette nouvelle stratégie européenne dans laquelle nous sommes obligés de nous intégrer au niveau national.

J'aimerais en savoir davantage sur la collaboration entre les membres de votre commission et le futur Défenseur des enfants. À ce titre, sachez que les différents Parlements

débattraient, au mois d'avril, de l'extension des compétences de l'actuel Délégué général aux droits de l'enfant, notamment au niveau régional. Cette extension du champ de compétences s'accompagnera d'un changement de nom, le Délégué général aux droits de l'enfant devenant donc le Défenseur des enfants. Cela changera-t-il quelque chose au niveau de votre collaboration ? Celle-ci s'en verra-t-elle renforcée ?

Dans le courrier que nous avons reçu dans le cadre de l'organisation de cette rencontre, nous avons appris qu'il y avait une plus grande concertation avec les entités fédérées, en particulier dans les domaines de la santé mentale, de la mobilité ou du logement. Comment se matérialise cette collaboration accrue ? Votre commission pourrait-elle nous faire part de l'éventuelle expertise que vous auriez établie ? Elle pourrait nous être utile dans le cadre de nos travaux respectifs.

Que pouvez-vous nous dire de l'accès actuel des enfants à leurs principaux droits sociaux ? Vous avez parlé des enfants placés ou migrants, mais je n'ai rien entendu sur la problématique de la pauvreté. Qu'en est-il de l'accès de tous ces enfants aux droits sociaux ? Le Délégué général aux droits de l'enfant dit très souvent que la pauvreté met à mal l'application de chaque article de la Convention internationale des droits de l'enfant. Cela rejoint la dernière question de ma collègue Latifa Aït Baala sur la problématique des budgets alloués dans le domaine de l'enfance. On parle de budgétisation liée à l'enfant, comme on parle de budgétisation liée au genre. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet ?

Pour préparer cette commission, nous avons demandé aux services de nous dire en quoi la Commission communautaire française pouvait être concernée par l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant. Je souhaiterais vous demander si vous avez des observations particulières sur le périmètre d'action de la Commission communautaire française.

Je vous relaierais ensuite une question très actuelle de collègues qui n'ont pas pu assister à nos travaux. Suivez-vous, au niveau international, la situation des enfants belges qui ont été rapatriés de Syrie, mais dont la mère est restée là-bas, sachant que l'un des articles de la Convention internationale des droits de l'enfant tend à maintenir le lien avec les parents. De même, avez-vous un avis sur la situation des enfants ukrainiens qui arrivent chez nous ? Nous sommes en train d'organiser l'accès aux droits sociaux et aux services qui les concernent, à l'éducation, etc.

Enfin, j'avais de nombreuses questions sur la participation des enfants eux-mêmes, mais vous y avez consacré une grande partie de votre présentation et je vous en remercie. Cela me semble être l'un des articles essentiels, mais il est souvent oublié. Je conclurai en vous remerciant d'avoir mis l'accent sur cet aspect des droits de l'enfant.

**Mme la présidente.**- Je crains que les intervenantes n'aient pas assez avec dix minutes pour répondre à toutes vos questions. Mais ce n'est pas grave, puisque les absents qui ne s'exprimeront pas leur cèdent de facto leur temps de parole.

**Mme Farida Tahar (Ecolo).**- Je vous remercie chaleureusement pour votre présence. Il était nécessaire pour les parlementaires que nous sommes, surtout les nouveaux, d'en savoir davantage sur la CNDE. Si le site est agréable à consulter, il l'est encore plus d'entendre deux personnes évoquer les missions de cette Commission.

L'importance de défendre les droits humains ne fait aucun doute pour le groupe Ecolo. Rappelons que, conformément à la Constitution, chaque enfant doit bénéficier de droits inaliénables, qu'importe sa situation ou celle de ses parents.

Nous saluons les missions confiées à la CNDE et les efforts qu'elle tend à fournir, compte tenu de ses moyens très limités. Le montant de la contribution de la Commission communautaire française m'a particulièrement étonnée. La ministre-présidente interviendra peut-être sur les missions de la Commission communautaire française en matière de protection des droits de l'enfant.

Nous saluons également le travail mis en œuvre par la CNDE pour faire interagir l'ensemble du tissu représentatif des acteurs que vous avez mentionnés. Comment la synergie s'opère-t-elle entre ces différents acteurs ?

Vous avez évoqué l'importance de la consultation de la société civile. Or, nous avons pour habitude de ne pas suffisamment définir cette dernière. Qu'entendez-vous par « société civile » ? Quels sont ses acteurs ? Existe-t-il une forme d'hétérogénéité des différents protagonistes ?

Si nous saluons tous les efforts consentis en faveur des droits de l'enfant en Belgique, force est de constater que nous sommes encore loin du but et que de nombreux rapports pointent malheureusement toujours une série de manquements. En outre, les crises successives – dont la crise sanitaire dont nous ne sommes pas encore sortis – ont eu un impact considérable sur bon nombre de citoyens, et en particulier les enfants en situation de précarité ou dont les parents sont en situation d'extrême pauvreté.

Dans ce contexte, comment identifiez-vous l'impact sur la santé mentale, la scolarité ou encore la fracture numérique, et comment assurez-vous le suivi des recommandations ?

J'ai également une question sur l'implication des enfants. Après vous avoir entendue et avoir visité votre site internet, je mesure l'importance de travailler en coconstruction avec ce public et les jeunes enfants. Comment cela se passe-t-il concrètement ? Vous disposez d'une série de moyens d'accès, mais tous les enfants ne sont pas logés à la même enseigne. On sait que certains d'entre eux sont victimes de la fracture numérique. Il ne suffit pas de disposer d'un ordinateur portable ou d'un GSM, encore faut-il savoir l'utiliser. Comment faites-vous participer ce jeune public et comment assurez-vous sa représentativité ? Il s'agit, en effet, d'avoir une diversité dans le profil des participants. Rencontrez-vous dès lors des difficultés en ce qui concerne la participation de ce public cible ?

J'aimerais également entendre votre avis sur la question de la mendicité des enfants, une réalité très présente en Région bruxelloise, surtout dans certains quartiers ou communes. Au centre-ville, par exemple, à la sortie de la gare Centrale, dans la rue Neuve, on voit mendier des parents et leurs enfants, souvent d'origine rom. Cette problématique, et plus particulièrement celle des mineurs étrangers non accompagnés et des personnes sans titre de séjour, est-elle suffisamment intégrée dans vos observations ?

Sur la base de quels critères et avec quels acteurs évaluez-vous l'accord de coopération du 19 septembre 2005 ?

**M. Hicham Talhi (Ecolo).** - Mes questions sont plutôt d'ordre pratique que politique et concernent l'organisation en tant que telle.

J'ai consulté avec attention votre site web, sur lequel je n'ai pas retrouvé toute une série d'informations.

Par exemple, vous avez évoqué en début de présentation le budget d'environ 5.000 euros que la Commission communautaire française alloue à votre organisation. Celui-ci représenterait 2 % de votre budget total, qui serait donc de l'ordre de 100.000 euros. Cependant, le dernier budget disponible sur le site est celui de 2017 et il avoisine les 300.000 euros. Les cinq dernières années étant manquantes, il n'est pas possible d'avoir une vue de l'allocation des moyens et du fonctionnement de votre organisation.

Ensuite, votre organigramme comporte un organe d'avis, un organe intergouvernemental, un bureau dont la durée de validité allait jusqu'en 2021. Ont-ils été renouvelés depuis lors ? Si oui, les informations à ce sujet sont manquantes sur le site.

Enfin, aucun membre de la Commission communautaire française ne siège au sein des différents organes de votre organisation. Est-ce le cas depuis le vote du décret en 2006 ou cette situation est-elle nouvelle ?

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.** - Au nom du Collège, je vous remercie pour votre travail et la présentation que vous nous en avez faite aujourd'hui. Je remercie aussi le Parlement de l'avoir inscrite à l'ordre du jour.

Les droits de l'enfant font peser des obligations sur les États qui sont parties à la Convention et, parmi celles-ci figure la diffusion. Parler des droits de l'enfant dans un Parlement, c'est participer à cette diffusion, et la formule qui clôt la vidéo que vous nous avez présentée confirme d'ailleurs cette interprétation : « S'informer, c'est déjà agir. ». Nous avons donc agi aujourd'hui et nous continuons à agir en ce moment en faveur des droits de l'enfant puisque nous en discutons au sein d'un hémicycle où les débats sont publics.

À côté de la Convention, le droit progresse. Une évolution législative et même constitutionnelle a eu lieu en Belgique il y a déjà dix ans. Les droits de l'enfant ont été consacrés dans la Constitution belge et il faut évidemment s'en féliciter. Mais cela ne suffit pas, y compris dans des pays riches et développés comme le nôtre. Vous l'avez dit d'ailleurs, comme dans chacun de vos rapports, de même que l'Organisation des Nations unies.

Il reste beaucoup de travail à accomplir et la Commission communautaire française est bien entendu concernée. Je pense en particulier aux enfants roms, que vous avez été nombreux à évoquer car Bruxelles est tout particulièrement concerné. On songe également aux enfants qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité particulières ou à tous ceux qui vivent dans des familles monoparentales, des familles où sévissent les violences intrafamiliales, ou encore vivant sous le seuil de pauvreté. Bien que nous vivions dans une ville qui produit beaucoup de richesses, Bruxelles en compte davantage que les autres Régions de Belgique. Il reste de nombreux défis à relever en faveur des droits de l'enfant.

Tout le monde se focalise sur les recommandations. Certaines concernent effectivement la Commission communautaire française. Nous avons beaucoup de travail à fournir.

Toutefois, ne passons pas sous silence ce que nous faisons bien. La Commission communautaire française dispose d'un service avant-gardiste : l'Observatoire de l'enfant, qui produit des études. Vous avez d'ailleurs raison de souligner la difficulté que nous éprouvons à produire des études et à trouver des chiffres qui concernent les enfants bruxellois, à avoir des échantillons adéquats, etc. En dépit de ces



difficultés, les études et analyses produites ou soutenues par la Commission communautaire française sont avant-gardistes quant au respect et à la protection des droits de l'enfant.

J'invite les parlementaires à se pencher sur le travail de l'Observatoire de l'enfant, sur la revue « Grandir à Bruxelles », ou encore sur le travail effectué par des associations soutenues par la Commission communautaire française, comme le Frage et Badje.

Concernant votre financement, l'engagement de la Commission communautaire française pour les droits de l'enfant ne se limite pas à 5.000 euros. La défense de ces droits est menée à travers l'ensemble des politiques. Les politiques d'enfance sont directement concernées, mais c'est aussi bien sûr le cas à travers l'enseignement. Toutes les politiques d'enseignement sont des politiques de droits de l'enfant. Je ne dis pas pour autant que tout va bien dans l'enseignement. De nombreuses améliorations doivent être réalisées, comme dans le transport scolaire.

Une question précise portait sur la représentation de la Commission communautaire française dans la CNDE. La personne qui nous représentera a été désignée. Quant à l'arrêté, il sera adopté sous peu. Ce faisant, le processus décrit par Mme Van Laethem pourra être mis en œuvre en toute transparence. Les documents seront transmis au Parlement afin d'en discuter.

En avril, une nouvelle étape interviendra : l'extension des compétences du futur défenseur ou de la future défenseure des droits de l'enfant, anciennement appelé le Délégué général aux droits de l'enfant. C'est une étape assez formelle. Le Délégué général aux droits de l'enfant agissait en effet sans trop tenir compte des matières. Lorsque c'était nécessaire et en fonction des compétences concernées, il interpellait la Commission communautaire française, la Région bruxelloise, la Région wallonne, voire le niveau fédéral à propos du respect des droits de l'enfant. Il nous a d'ailleurs assuré qu'il obtenait toujours des réponses.

Toutefois, ce changement était indispensable d'un point de vue du contrôle démocratique. Dorénavant, lorsqu'il remettra son rapport, le futur défenseur des droits de l'enfant le fera également pour le Parlement de la Commission communautaire française, qui sera compétent en la matière. Cette évolution permet de renforcer la protection des droits des enfants bruxellois.

Si cela constitue un pas de plus dans la bonne direction, cette avancée reste insuffisante. En effet, d'après la Convention relative aux droits de l'enfant, il faudrait un défenseur pour l'ensemble des compétences. Malheureusement, cela n'existe pas encore pour le niveau fédéral. La Belgique a une structure compliquée, mais une étape supplémentaire sera franchie.

Comme vous l'a dit la présidente à l'ouverture de la séance, le texte a été déposé au Parlement et sera voté sous peu. Le format sera toutefois original, puisque nous en débattons avec la Région bruxelloise pour franchir ce cap ensemble.

Pour l'avenir, nous avons désigné la personne qui représentera la Commission communautaire française, il s'agit de Mme Papazoglou, que nombre d'entre vous connaissent. Nous sommes demandeurs de contacts aussi étroits que possible avec les cabinets des différents membres du Collège, mais aussi avec l'administration. Le

but est vraiment de prendre en compte ces recommandations.

**Mme la présidente.**- Madame Van Laethem, vous disposez d'une demi-heure pour répondre aux différentes questions. Vous n'êtes bien sûr pas obligée d'utiliser intégralement ce temps de parole. Vous pouvez venir à la tribune ou intervenir depuis votre place.

**Mme Karen Van Laethem, présidente de la Commission nationale pour les droits de l'enfant.**- Vos nombreuses questions témoignent de votre intérêt pour le sujet.

Je précise que je ne suis pas totalement libre de mes réponses. Mme Anne Bourgeois, au titre d'attachée, et moi-même, en tant que présidente, sommes en effet membres du secrétariat de la Commission. Donc, nous servons à la fois l'organe intergouvernemental et l'organe d'avis, mais aussi, plus largement, tous les membres de la CNDE. Tous visent un même objectif, à savoir un meilleur respect des droits de l'enfant, mais chacun à sa manière et en fonction de son mandat. Je dois donc parfois faire preuve d'une certaine prudence.

Le renforcement du rôle de la CNDE figure effectivement dans les observations finales. Il est clair qu'une augmentation des moyens serait bénéfique. Le budget annuel est discuté au sein de chaque Gouvernement et il se répartit entre moyens humains et financement des projets. Il est évident que pour remplir la totalité de notre mandat, il faudrait plus que deux personnes. Notre cadre est de trois équivalents temps plein et une assistante administrative à temps partiel.

Actuellement, tout ce qui touche à la gestion du personnel et à l'administration relève de la tutelle du SPF Justice, mais l'on déplore des retards importants dans le recrutement. En résumé, d'une part, le budget mériterait d'être augmenté, et d'autre part, les ressources humaines sont importantes, ainsi que la possibilité d'allouer une partie de ce budget à la mise en œuvre d'activités.

Heureusement, le bureau exécutif fait preuve d'une grande flexibilité et d'un esprit constructif pour compenser le manque d'investissement dans le personnel. Ces dernières années, nous avons ainsi pu organiser de très belles activités. Cette dynamique n'est évidemment pas durable, le budget doit être construit autrement et de façon bien plus pérenne.

Concernant la communication, sachez que nous faisons beaucoup de choses à deux. Nous nous occupons nous-mêmes du site web, de la communication et de la réalisation des vidéos. Avoir du personnel spécialisé pour la communication ou la collecte de données statistiques nous aiderait beaucoup.

Par ailleurs, l'engagement des membres de la commission est à la fois une force et une entrave potentielle à son fonctionnement. La commission rassemble 90 acteurs, c'est énorme. Bien entendu, certains partenaires « privilégiés » sont impliqués de façon plus structurelle dans nos travaux, soit parce qu'ils sont membres de l'organe intergouvernemental ou de l'organe d'avis, soit parce qu'ils sont engagés dans des projets *ad hoc*.

Il n'est pas évident de créer des consultations et des synergies si des réponses manquent, faute d'engagement ou de temps. Ce dernier point est une réalité. Dès mon entrée en fonction en 2016, j'ai été agréablement surprise par la force de l'engagement, le dynamisme et l'esprit constructif de

la plupart des membres. D'un autre côté, je constate que beaucoup de membres croulent sous le travail de leur propre organisation, si bien que chaque demande supplémentaire est une demande de trop ! Et cet aspect des choses contribue largement au succès ou à l'échec de certaines activités.

Parfois, les demandes émanant du secrétariat – voire plus largement du bureau – de la Commission font l'objet d'un appui et d'un suivi politiques.

Évidemment, nous agissons dans un domaine où plusieurs acteurs ont chacun leur mandat. Il s'agit dès lors d'avoir une bonne entente avec eux, ce qui est généralement le cas : j'en parlerai en évoquant nos liens avec le bureau du Délégué général aux droits de l'enfant.

La question de l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits est au cœur de notre mandat. La Commission a d'ailleurs été créée en 2005 à la suite de certaines recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations unies : il était vraiment nécessaire de créer davantage de synergies pour que tous les enfants en Belgique aient les mêmes droits.

De là, l'importance de cette concertation et de la coordination que nous mettons en œuvre au mieux au sein de l'organe intergouvernemental. Mais là encore, cela nécessite une volonté politique de travailler ensemble et de décloisonner les droits de l'enfant.

Ce décloisonnement est un leitmotiv pour tous les projets que nous menons aujourd'hui. Ainsi, hier, avec plusieurs acteurs autour de la table, nous réfléchissions à l'éducation aux droits de l'enfant et nous nous disions que nous devrions exposer d'une même voix nos recommandations. Celles-ci diffèrent cependant en fonction des autorités auxquelles nous nous adressons.

Lorsqu'il est question d'éducation aux droits de l'enfant, il est question du travail réalisé dans le domaine de la jeunesse, de la formation de tous types de professionnels. Aujourd'hui, à la suite de cette identification, nous tâchons de créer des groupes de travail transversaux en matière de compétences, impliquant également la société civile. Ceux-ci sont pensés en parallèle de cette cartographie des droits de l'enfant, elle-même destinée à mettre en lumière les domaines où de plus grandes synergies sont nécessaires. Cette immense diversité d'acteurs composant la commission nous permet donc d'avoir un pied dans les différents secteurs et de constituer un réseau administratif assez large.

En définitive, pour chaque représentant gouvernemental, nous disposons d'un point d'attention spécifique dans une administration. Chacun de ses représentants a lui-même un réseau de connaissances au sein de son administration. Nous pouvons ainsi parler d'une véritable toile d'araignée de points de contact qui nous permet de rassembler l'ensemble des acteurs concernés et de promouvoir une meilleure visibilité et interdépendance des droits.

Notre collaboration avec le Délégué général aux droits de l'enfant est très soutenue. Le Délégué général aux droits de l'enfant a évidemment un autre mandat que le nôtre. Il est entièrement indépendant, recueil des plaintes, etc. Il est membre de la CNDE et fait aussi partie intégrante de notre organe d'avis. C'est l'une des organisations principales dans chaque avis ou chaque ensemble de recommandations indépendantes qui est produit. Le Délégué général aux droits de l'enfant est également membre de notre bureau exécutif, ce qui signifie qu'il contribue à la définition de notre gestion journalière.

De plus, nous travaillons de façon très construite dans certains projets. Par exemple, il a largement contribué au projet Fight4YourRight!, le développement « *child friendly* » – ou « *youth friendly* », chez nous – des observations finales. Dans le cadre de la proposition de loi sur les violences éducatives et ordinaires, la commission a travaillé sur un avis auquel le Délégué général a pris une grande part. J'ai récemment été appelée au Parlement fédéral comme experte au sujet de cette proposition de loi. Nous nous sommes consultés, le Délégué général étant aussi présent, ainsi qu'avec la Kinderrechtencommissaris et le directeur de l'asbl Défense des enfants international. Un dialogue presque quotidien est maintenu, dans le respect des rôles et responsabilités de chacun.

J'en profite pour saluer le fait que son mandat s'inscrira dans la loi et le changement de son titre en celui de « Défenseur des enfants ». C'est une très belle initiative.

L'implication structurelle et adaptée des enfants dans la commission est plus ou moins restée lettre morte jusqu'en 2018. Il y a cela plusieurs raisons. La participation des enfants doit, en effet, être significative. Il y a eu beaucoup de réflexions à ce sujet, mais cela date d'avant mon arrivée et je n'en connais pas tous les détails. La conclusion, en tout cas, était que la CNDE ne disposait alors ni des moyens, ni des ressources, ni du temps pour le faire de manière efficace.

De 2017 à 2019, j'ai moi-même posé activement le choix de ne pas faire participer de délégation d'enfants au dialogue constructif entre la Belgique et le Comité des droits de l'enfant des Nations unies. L'appel étant arrivé deux semaines avant le dialogue, nous ne disposions pas du temps nécessaire pour organiser les choses correctement, que ce soit éthiquement ou juridiquement. Au cours des dernières années, nous avons cependant eu la latitude de mieux y réfléchir.

Nous avons commencé cette participation dans un des projets en cours, celui des enquêtes spécifiques, à savoir les études « Les enfants dans la migration » et « Enfants placés en IPPJ – Gemeenschapsinstellingen ».

Dans le cadre de la première étude, nous nous sommes entretenus avec plus de 1.000 enfants fréquentant des classes de l'enseignement d'accueil flamand pour enfants allophones (OKAN) ou du dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (Daspa). Nous avons élaboré et mis sur des tablettes des questionnaires, traduits en cinq langues, pour recueillir leur opinion sur l'effectivité de leurs droits. Cette enquête est participative parce que nous recueillons leur parole et véhiculons leur perception.

Sur la base des résultats chiffrés, nous avons également reconstitué un groupe de parole avec des enfants pour contextualiser ces données. Nous leur avons posé des questions du type : « Un tel pourcentage d'enfants se disent heureux, qu'en pensez-vous ? ». Nous avons éclairé ces résultats à la lumière de leurs paroles.

Un autre aspect important de cette participation est le retour d'information donné aux enfants. Nous ne leur avons pas uniquement demandé leur avis, mais nous sommes également retournés auprès d'eux. Nous leur avons montré des infographies reprenant les enseignements tirés de leurs paroles.

Dans la deuxième étude, nous sommes allés un cran plus loin. Le but était de demander à tous les enfants placés dans une institution, à moment donné, ce qu'ils pensaient de leurs droits.

Nous avons développé ce questionnaire avec l'aide d'un comité de pilotage composé d'adultes, mais nous nous sommes dit que ces questions n'étaient peut-être pas celles que les enfants estimaient nécessaires pour évaluer l'effectivité de leurs droits. Nous avons donc décidé de rencontrer ces enfants placés et d'organiser des groupes de travail avec eux, pour leur demander quelles questions ils aimeraient se voir poser.

Sur la base de leurs contributions, nous avons retravaillé tous ces questionnaires. Nous avons ensuite à nouveau lancé le processus de collecte des données de façon plus ou moins semblable à ce qui avait été fait dans le cadre de l'étude sur les enfants dans la migration.

Un autre projet très participatif dont nous vous avons déjà parlé est le projet « Fight4YourRight », dont les enfants ont eux-mêmes choisi le contenu et le format, mais dont ils détermineront également la campagne et la stratégie de communication.

Je me permets de passer à une autre question, connexe, portant sur la représentativité de la participation des enfants. Il s'agit d'une question très difficile, qui varie pratiquement de projet en projet.

S'agissant des enfants dans la migration, le ciblage et l'échantillonnage étaient déjà très précis et il n'y avait donc pas eu de désagrégation statistique à opérer. Nous avons rencontré environ mille enfants, ce qui est un échantillon statistiquement représentatif.

En ce qui concerne l'étude relative aux enfants placés en IPPJ, nous les avons tous rencontrés, en étant attentifs à la question de la désagrégation des données, où il s'agit de bien réfléchir aux facteurs que l'on souhaite mettre en avant, afin de ne pas stigmatiser.

Ceci s'est avéré plus difficile dans d'autres projets, comme « Fight4YourRight ». En l'occurrence, nous ne cherchions pas nécessairement une représentativité statistique. Nous ne devions pas cibler mille ou deux mille enfants, mais recherchions néanmoins une certaine diversité. Nous avons par conséquent développé une méthodologie basée sur un groupe de référence et plusieurs groupes ciblés en tenant compte d'une certaine vulnérabilité susceptible d'avoir un impact sur la façon dont les enfants lisent ou comprennent les droits.

Il n'y a donc pas qu'une seule réponse à apporter à cette question, car cela dépend du projet en lui-même.

La participation a aussi des limites. Parfois nos tentatives d'être représentatifs restent vaines, tandis qu'à d'autres occasions nous parvenons à une représentation très diversifiée sans même essayer. Pour réaliser la participation, nous devons rester très flexibles et ouverts à l'idée que nous n'allons pas toujours pouvoir guider totalement ce processus. Nous réfléchissons actuellement à la possibilité d'avoir un jeune qui participerait au travail de l'organe d'avis. Nous sommes en train d'examiner comment mettre cela en place, sans pour autant confier au jeune des responsabilités qui ne sont pas les siennes.

Concernant le troisième protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant, la Belgique l'a bien accepté. Plusieurs plaintes ont déjà été dirigées contre notre pays. Il y a également eu des demandes d'enquête. Lorsque la décision a déjà été prise, c'est public ; dans d'autres cas, ce n'est pas public. Par ailleurs, je me suis rendue à Genève pour participer, au nom de la Belgique, à une réflexion sur une meilleure mise en œuvre de ce troisième protocole facultatif. C'est une question qui vit.

Au sujet des indicateurs nationaux, toutes les entités fédérées ont été impliquées, comme dans tout projet qui émane de la CNDE dans son entièreté. Par conséquent, tous les Gouvernements sont toujours impliqués. Toutefois, à l'époque, il a été décidé de ne pas désagréger les données par entité. C'était un choix politique. Cela ne veut pas dire que le même choix sera forcément suivi dans « Global Child ». Il est encore trop tôt pour vous dire ce qu'il en sera.

En ce qui concerne les ressources et la budgétisation axée sur l'enfant, il s'agit d'une recommandation qui ressort des observations finales. Une fois de plus, la budgétisation axée sur l'enfant est un élément très compliqué à réaliser d'un point de vue technique. Des études de faisabilité ont été réalisées à ce sujet au sein de certaines entités fédérées.

Dans la cartographie des droits de l'enfant, nous allons essayer de procéder à une certaine forme de budgétisation axée sur l'enfant, si je puis dire, mais nous allons au moins déterminer certaines ressources allouées à certains projets. Et qui dit ressources attribuées à des projets ne parle pas de toutes les ressources affectées au personnel qui travaille sur les droits de l'enfant, etc. C'est une question très complexe qui mérite réflexion.

Vous me demandez si nous avons reçu des demandes similaires de la part d'instances parlementaires. Ce n'est pas le cas. En fait, vous êtes les premiers. Et comme je le disais à Mme la présidente, je trouve qu'il s'agit d'une demande très inspirante. On devrait le faire plus souvent dans les autres Parlements, que ce soit à leur demande ou de notre propre initiative.

L'accord de coopération contient en fait une disposition permettant aux parlementaires de participer en tant qu'observateurs aux travaux de la Commission. Nous pouvons donc nous baser sur cette disposition pour les associer davantage à nos travaux. Nous en prenons bonne note et constatons qu'il y a un champ d'action important pour les années à venir.

Le problème de la collecte de données, que ce soit à Bruxelles ou ailleurs, vient en quelque sorte se juxtaposer au fait que la Belgique est un pionnier sur le plan de l'élaboration d'indicateurs nationaux. En fait, nous restons des pionniers, mais nos indicateurs nationaux ne sont pas fondés sur des données. Cela veut dire qu'on ne part pas de données existantes ou disponibles pour élaborer un indicateur.

Ce travail est très intéressant car il met en lumière les nombreux champs où il n'y a vraiment aucune donnée. Procéder de la sorte permet une grande ouverture.

La collecte de données peut être une entreprise difficile à différents niveaux. Le dernier rapportage le prouve d'ailleurs. Vous avez mentionné le cas de Bruxelles. Je peux toutefois vous dire qu'à ce moment-là, il y avait eu une réelle volonté de créer un petit groupe ad hoc. Ces personnes, venues de diverses administrations, ont vraiment fait de leur mieux pour assurer cette collecte de données.

Ce processus doit à présent être pérennisé. Nous espérons que l'instrument « Global Child » permettra de le faciliter durablement. Dans ce projet, une formation « data teams » est prévue. Ces data teams seront composées par Gouvernement et comprendront de nombreux représentants des administrations bruxelloises. Nous espérons donc qu'il y aura une avancée sur ce point.

Il existe effectivement des différences au niveau de la collecte de données de chaque Communauté. Je ne dirais toutefois pas que cela se passe mieux dans une

Communauté que dans une autre. Chacune a sa propre méthode et ses processus pour collecter les données. De notre côté, nous compilons ces données et examinons s'il est possible de les comparer ou pas.

Nos travaux permettent-ils d'évaluer la mise en œuvre des plans d'action relatifs aux droits de l'enfant ? Dans la mesure du possible, nous travaillons main dans la main pour l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'action et le développement de la cartographie. L'objectif est d'éviter de trop nombreux rapportages, qui mettraient les administrations sous pression. Nous essayons d'organiser notre collecte de données en fonction de la date prévue pour l'évaluation intermédiaire des entités et vice versa.

Nous avons également été contactés par le groupe de travail sur la Convention internationale des droits de l'enfant ou le Reflectiegroep jeugd- en kinderrechtenbeleid. Leurs représentants nous ont demandé comment se préparer au mieux pour assurer le suivi de la mise en œuvre des observations finales d'une part, et des plans d'action d'autre part, et vice versa. En effet, les plans d'action étant normalement basés sur les observations finales, l'analyse de ces dernières équivaut à l'analyse desdits plans.

La problématique de la garantie européenne pour l'enfance est vraiment compliquée. La CNDE est impliquée dans ce dossier en tant qu'observateur. C'est évidemment le service public de programmation Intégration sociale qui était chargé de coordonner la rédaction de ce plan d'action national. La tâche a été difficile, mais le texte devrait nous être transmis très prochainement, si pas aujourd'hui.

Dans les avis indépendants qui paraîtront au sujet du développement de ce plan national, il apparaîtra clairement que, dans le temps qui lui a été imparti, ce plan constitue un état des lieux des mesures décidées au niveau politique qui, si elles ne sont déjà mises en œuvre, le seront prochainement. En interne, une évaluation sera réalisée dans les deux ans à venir.

Nous sommes à un tournant et, si je déplore que nous n'ayons pas eu la possibilité d'aller plus loin à ce niveau, il n'est pas exclu que la situation évolue. Pour l'heure, nous devons impérativement placer des balises en vue de cette évaluation dans deux ans. Nous devons également tenir compte des données recueillies dans le cadre des études de faisabilité réalisées pour la Belgique, qui détaillent la situation pour chaque entité fédérée. Elles permettront de déterminer si les actions déjà prévues ont eu l'impact escompté et comment réajuster le tir à l'avenir. Notre organe d'avis a d'ailleurs émis un avis indépendant à ce sujet, qui a été transmis à tous les Gouvernements.

Pour ce qui est du diagnostic de l'accès aux droits sociaux, je me réfère à l'étude de faisabilité qui a été réalisée, qui est assez complète pour la Belgique et a été discutée dans le cadre de l'élaboration de la garantie européenne pour l'enfance et de la discussion des différents plans de lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, le problème du non-recours aux droits sociaux est toujours bien vivant, comme le souligne à chaque fois le Délégué général aux droits de l'enfant.

Quant au suivi des situations internationales, le rapatriement d'enfants belges résidant en Syrie ou en Irak avec leurs parents a, par exemple, fait l'objet de recommandations indépendantes de notre organe d'avis et du Délégué général aux droits de l'enfant, qui est un grand défenseur de ces droits. En ce qui concerne l'accueil d'enfants venant d'Ukraine, nous avons été saisis de cette question par Unicef Belgique. Nous avons la possibilité d'instaurer un dialogue

au niveau intergouvernemental. Ce sujet sera précisément inscrit à l'ordre du jour de la réunion intergouvernementale de vendredi prochain, où il sera discuté avec les représentants politiques présents. Il fera ensuite l'objet d'un suivi en synergie.

En tant que secrétariat, nous nous efforçons, lorsque nous sommes informés de certains problèmes spécifiques, de déterminer quelles sont les structures les plus pertinentes pour prendre contact avec celles-ci et relayer les points de préoccupation. Cela se fait aussi de manière *ad hoc*.

En réponse à votre question sur la synergie entre les acteurs de la société civile et l'hétérogénéité, tous les membres de la Commission sont nommés et figurent dans l'accord de coopération.

S'agissant de l'hétérogénéité, il arrive effectivement que les droits de l'enfant donnent lieu à des avis différents et qu'il faille concilier les points de vue. Il n'y a pas toujours consensus. Un membre peut parfaitement ne pas se rallier à un avis, même si c'est plutôt rare.

J'en viens aux synergies. La structure de la Commission offre les plateformes et l'organe d'avis formule des recommandations indépendantes, lesquelles sont directement transmises à l'organe intergouvernemental en tant que partenaire privilégié, aux ministres concernés et aux autres entités. Ensuite, un dialogue s'instaure entre l'organe d'avis et l'organe intergouvernemental. Les échanges sont aussi permanents au sein de notre bureau.

En fait, tout membre de la Commission s'engage aussi à créer ce dialogue, c'est la raison d'être de la Commission. Cette dynamique est organique, mais bien entendu, selon le sujet, nous ciblons certaines synergies plutôt que d'autres.

Le suivi de l'impact de la Covid-19 est en effet très important. Nous intervenons à différents niveaux. Lorsque la Belgique doit mettre l'accent sur certaines thématiques dans d'autres rapportages étatiques, nous conseillons de parler de l'impact de la pandémie sur la situation des droits de l'enfant et sur la pauvreté en général.

Nous avons également eu des contacts avec le groupe d'experts chargés de la stratégie de déconfinement (GEES) par rapport à l'implication des enfants dans la prise des mesures les concernant. Enfin, en tant que CNDE, nous soutenons également la plateforme « Joy » lancée par la task force pédiatrique Covid-19 belge, qui se concentre davantage sur la santé mentale des enfants.

Je n'ai pas bien compris votre question sur l'évaluation de l'accord de coopération. Porte-t-elle sur les nouveaux membres ?

*(Remarques de Mme Farida Tahar, députée)*

Il s'agit plutôt des travaux de la Commission, qui sont alimentés par nos rapports d'activités, nos rapports financiers et les plans de gestion. Les rapports d'activités et financiers sont évalués par tous les membres de la Commission, tandis que le plan de gestion est d'abord préparé avec le bureau et ensuite évalué en séance plénière de la CNDE.

Quoi qu'il en soit, vous posez une question très importante dont la réponse n'est pas donnée dans les documents non actualisés figurant sur le site internet. Le budget, qui n'a jamais été faramineux, se caractérise par une certaine évolution, négative d'abord et légèrement positive ensuite. Des quelque 319.000 euros dont nous avons bénéficié à nos débuts, nous sommes passés à 238.000 euros pour revenir aujourd'hui à 259.000 euros.

Le budget plus important de nos débuts se justifiait par des frais d'installation et par la rétribution du président qui avait été recruté à un niveau administratif supérieur à ce qui est prévu à présent. Ces dernières années ont donc connu une évolution positive de quelque 20.000 euros, ce qui n'est pas négligeable. Nous essayons, par ailleurs, d'échapper aux coupes budgétaires.

Nous sommes bien conscients de la nécessité d'actualiser nos informations. À l'exception du manque de temps et de personnel, nous n'avons guère d'excuses à cet égard, mais tous nos budgets sont évidemment publics.

Le renouvellement des organes n'a pas encore eu lieu, la séance plénière étant prévue en 2022.

Il y a bien eu un représentant de la Commission communautaire française dans notre organe intergouvernemental. Il s'agit ici de la situation depuis les dernières élections. Toutefois, nous avons toujours eu un point de contact dans l'administration de la Commission communautaire française, qui n'a jamais cessé de travailler avec nous.

Nous sommes très contents d'entendre que votre représentant a été nommé. Ce sera très constructif pour nos travaux. Nous saluons la volonté de transparence, par exemple en ce qui concerne la cartographie des droits de l'enfant, où nous arriverons à cibler, de façon beaucoup plus précise, les observations finales qui relèvent du ressort de la Commission communautaire française. Ce sera un outil de suivi indispensable.

Lorsqu'on dresse un tableau des droits de l'enfant, on voit évidemment qu'il reste beaucoup de travail à accomplir, mais aussi que de nombreuses avancées positives ont été réalisées. Certains problèmes perdurent, mais nous constatons une volonté de faire évoluer les choses, ainsi que l'émergence de nouvelles initiatives. Il faut rester équilibré et nuancé : il y a une marge de progression, mais de nombreux éléments vont dans le bon sens. Il est important de le souligner.

Je vous invite à continuer ces travaux ensemble. Nous serons ravis d'aborder à nouveau avec vous, de façon plus thématique, certains points concernant la mise en œuvre des observations finales.

Parmi le travail qui reste à faire, des initiatives législatives, notamment, doivent être prises. Nous n'en avons pas fini.

*(Applaudissements sur tous les bancs)*

**Mme la présidente.**- Nous vous remercions chaleureusement pour votre travail et la passion avec laquelle vous l'effectuez.

Comme l'a souligné Mme Van Laethem, nous sommes au début d'un processus de coconstruction. Nous aurons l'occasion de poursuivre ce travail dans les prochains mois au sein de la commission des affaires bicommunautaires générales, en partant directement des observations que vous avez réalisées, fiche par fiche.

Dans un deuxième temps, il conviendra de nous intéresser à la préparation et au contenu du rapportage de 2024 aux Nations unies. Et, lors de la prochaine législature, de revenir sur les observations disponibles.

Il me semble que c'est ainsi que nous pourrions véritablement collaborer.

Je vais dès lors inscrire ce point dans la rubrique « Divers » de la commission des Affaires bicommunautaires générales, afin d'envisager un travail spécifique dans les prochains mois.

## CLÔTURE

**Mme la présidente.**- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion, sur convocation.

La séance est levée à 16h03.

Membres du Parlement présents à la commission : Latifa Aït-Baala, Delphine Chabbert, Jonathan de Patoul, Hasan Koyuncu, Magali Plovie, Farida Tahar et Hicham Talhi.

Membre du Gouvernement présente à la séance : Barbara Trachte.

